

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALLIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE LUNDI 27 AOÛT 2018, À 19 H 00, À LA SALLE PAROISSIALE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE, SITUÉE AU 367 AVENUE DE L'ÉGLISE, À SAINT-VALLIER.

**SONT PRÉSENTS:** M. Christian Lacasse, maire  
M. Pierre Desbiens, conseiller  
Mme Line Alain, conseillère  
M. Jocelyn Roy, conseiller  
Mme Nathalie Dubé, conseillère  
M. Alain Vallières, conseiller  
Mme Anne Harrisson, conseillère

**EST AUSSI PRÉSENTE :** Mme Claire St-Laurent, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. Certificat de signification de l'avis de convocation**

La directrice générale fait un rapport verbal indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés par transmission d'un courriel daté du 24 août 2018 à chaque membre du conseil municipal, dans les délais légaux. Copie du certificat de signification est jointe en annexe. La séance est donc valablement tenue selon la loi.

**2. Ouverture de la séance**

Le maire, M. Christian Lacasse, préside la séance, constate le quorum et ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à M. Jocelyn Roy qui a été élu le 19 août 2018. Madame Claire St-Laurent agit comme secrétaire de la séance.

2018-08-170

**3. Soumissions – aménagement des bureaux municipaux dans l'Église**

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres publiques (SEAO) le 21 juin 2018 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions était le 24 août 2018 à 16h00;

ATTENDU QUE la firme Anne Carrier architecture a procédé à l'ouverture et à la vérification des soumissions ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu quatre soumissions (taxes incluses) soit Construction G. Vachon et fils inc. au prix de 290 887,61 \$, Construction Boilard inc. au prix de 296 208,00 \$, Construction Marc Bolduc inc. au prix de 323 000 \$ et Entreprises Élite Canada inc. au prix de 328 564 \$ ;

ATTENDU QUE M. Mathieu Saint-Amant nous a transmis sa lettre de recommandation vendredi le 25 août nous confirmant que trois des quatre soumissions étaient conformes aux requêtes générales du document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Vallières, appuyé par Mme Anne Harrisson et résolu à la majorité des conseillers présents, M. Jocelyn Roy étant contre, d'octroyer le contrat à l'entreprise Construction G. Vachon inc. au prix de 290 887,61 \$ (taxes incluses) tel que recommandé par la firme

Anne Carrier architecture en considérant que le montant peut être révisé à la baisse selon les travaux effectués et que le montant résiduel des travaux sera puisé à même le surplus accumulé non affecté.

2018-08-171

**4. Résolution modifiant les articles 1 et 2 du règlement 197-2018 décrétant l'achat d'un camion 10 roues et équipements de déneigement neufs et décrétant un emprunt de 285 000,00 \$ pour pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à ces fins**

Il est proposé par Mme Line Alain, appuyé par M. Alain Vallières et résolu à la majorité des conseillers présents, Mme Nathalie Dubé étant contre de modifier les articles 1 et 2 du règlement 197-2018 :

L'article 1 du règlement 197-2018 est remplacé par le suivant :

« Le conseil décrète l'acquisition d'un camion 10 roues de marque Western Star modèle 4700SF de l'année 2019 avec équipements de déneigement neufs de marque Temco et, pour se faire, autorise une dépense d'une somme de 285 504 \$, tel qu'il appert des soumissions de Camions Freightliner Québec inc. du 12 février 2018 et du 19 mars 2018 et celle de Groupe Déziel du 26 avril 2018, lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme Annexes A, B et C. »

L'article 2 du règlement 197-2018 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à approprier une somme de 504 \$ du fonds général et à emprunter une somme de 285 000 \$ sur une période de 15 ans. »

**5. Période de questions**

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées par l'assemblée.

**6. Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Nathalie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Vallier soit levée à 20h21, l'ordre du jour étant épuisé.

\_\_\_\_\_  
Christian Lacasse, maire

\_\_\_\_\_  
Claire St-Laurent, dir. générale

Le maire entend signer toutes les résolutions présentées dans ce procès-verbal et reconnaît que la signature apposée ici-bas est valide comme si elle était apposée sous chacune des résolutions du présent procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Christian Lacasse, maire